



République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

Séance du mardi 21 novembre 2023

	Date de la convocation : 17/11/2023
Membres en exercice : 15	<i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Frédéric DAUPHIN, à 18 h 30</i>
Présents : 10	
Votants : 13	Présents : Frédéric DAUPHIN, Philippe SANCHEZ-MATEU, Philippe BOTALLA, Dorothée DUPONT, René SAMUEL, Gisèle JOSEPH, Gérard MARTIN, Stéphanie MICHOT, Joëlle BLANCHARD, Odile MARTIN
Pour : 13	
Contre : 0	Représentés : Sabine PTASZYNSKI, Patricia VILLEMAIN, Aurélie DURAND
Abstention : 0	Excusés :
	Absents : Farid RAHMOUN, Ahmed CHOUABBIA
Secrétaire de séance :	Gisèle JOSEPH

DE_2023_060 - Objet : Adoption du procès-verbal séance du 31 octobre 2023

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2023.

Celui-ci est adopté par à l'unanimité.





République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

À Peipin, le 23 novembre 2023

Gisèle JOSEPH



Frédéric DAUPHIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24/11/2023
et publié ou notifié
le 24/11/2023

